

Calendrier de tri 2020

Une question? 01 34 86 65 49

La commune du Mesnil Saint Denis est adhérente du SIEED pour la gestion des déchets.



Emballages recyclables: bouteilles et flacons en plastique, cartons, emballages métal, papiers, briques alimentaires.

mercredi Secteur A jeudi Secteur B Collectifs mercredi



Carte des secteurs au verso. Pas de rattrapage pour la collecte du 1er mai.

Déchets non recyclables : jetés dans un sac poubelle, puis déposés dans les bacs verts. mardi Secteur A mercredi Secteur B vendredi Secteur C mardi et vendredi Collectifs Carte des secteurs au verso. Pas de rattrapage pour la collecte du 1er mai.

Les bacs roulants et les encombrants doivent être présentés en bordure de trottoir le soir précédent le jour de collecte, après 19 heures. En l'absence de trottoir, ils seront placés en limite de propriété, à un emplacement ne gênant pas la circulation routière, ni celle des piétons.

déchets végétaux

emballages

tous les LUNDIS

du lundi 30 mars au lundi 7 décembre inclus

Distribution de sacs de déchets végétaux aux Ateliers Municipaux 17 avenue du Maréchal Joffre (en face de la déchèterie municipale) :

- Sam 28/03 de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Jeu 23/04 de 17h à 19h30
- Jeu 14/05 de 17h à 19h30
- Dim 17/05 de 9h à 12h et de 14h à 17h à la Mairie lors de la « Faites de Plantes »
- Jeu 25/06 de 17h à 19h30
- Jeu 10/09 de 17h à 19h30





echets toxiques

le 3ème MERCREDI du mois

15 janvier 19 février 18 mars

15 avril 20 mai 17 juin

16 septembre 21 octobre 18 novembre

Attention!

Pas de collecte en juillet, août et décembre

SAMEDI

du mois (*)

Consultez la liste des déchets acceptés / refusés avant de sortir vos encombrants.



Bornes pour vêtements, chaussures, sacs en cuir, ceintures, draps, linge de maison.

Emplacement des bornes consultable sur le site internet de la commune



Bornes pour emballages en verre: bouteilles, bocaux et pots

Emplacement des bornes consultable sur le site internet de la commune



L'ECOBUS stationnera sur le parking en face de la déchèterie, de 9h à 13h, les samedis suivants : le 3ème

18 janvier 15 février 21 mars 18 avril

16 mai 19 septembre 20 juin 17 octobre 18 juillet 21 novembre 22 août 19 décembre

* = au mois d'août, la collecte aura lieu le 4ème samedi du mois.

Vos consignes de tri



polystyrène et autres emballages

verre

Bouteilles, bocaux et pots en verre

Pas de vaisselle Pas d'objets en verre (ex : vase)

- Ordures ménagères
- Emballages non recyclables
- Autres déchets non recyclables

Jetez avec les ordures ménagères,

- Tonte de pelouse et taille de haies
- Fleurs coupées et feuilles mortes
- Petits branchages en fagots bien liés (moins de 5 cm de diamètre et moins de 1,5 m de long)

COMPOSTEURS modèle 400 L : 10 €

- Solvants, produits d'entretien (javel...)
- Huiles alimentaires usagées
- Huiles de vidange
- Pots de peinture
- **Batteries**

- modèle 600 L : 15 €
- Herbicides et insecticides Radiographies
- Bombes aérosols avec symbole produits dangereux
- Piles et néons

Accès à la déchèterie

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

LIMITÉ à 2 m³ maximum par jour et 24 m³ par an sur présentation d'une pièce d'identité et d'un badge d'accès

Avenue du Maréchal Joffre - Le Mesnil St Denis Lundi, vendredi et samedi de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h Fermé les 1er mai, 25 décembre et 1er janvier.

Conditions d'accès pour les professionnels et associations : contacter le SIEED.



Déchets acceptés :

- Encombrants, tout venant, verre
- Gravats, terre et matériaux de démolition ou de bricolage
- Équipements sanitaires (lavabo, WC...)
- Bois, déchets verts (sans sacs, en vrac)
- Mobilier, ferraille et métaux non ferreux, cartons et papier, textiles, jouets, livres
- Déchets électriques et électroniques (DEEE), électroménagers, piles



demande de badge sur www.sieed.fr

Déchets refusés :

- Ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives
- Déchets issus des activités professionnelles artisanales ou commerciales
- Produits explosifs ou radioactifs
- Cadavres d'animaux
- Matières en état de décomposition ou de combustion lente
- Déchets de soins médicaux
- Déchets toxiques
- Cartouches d'encre
 - Extincteurs, lampes, pneus, vitres de plus de 2m de hauteur, batteries, bouteilles de gaz

✓ Sont acceptés :

Sommier, matelas, ferraille, petits meubles, vélo, palettes, cartons...

Sont refusés :

- Déchets de travaux : gravats, ciment...
- Appareils électriques et électroniques (DEEE) et électroménagers : four, lave-linge, réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau, téléphone, jouet à pile, matériel de bricolage, écran (TV, ordinateur)
- Lampes à décharge d'éclairage : tube fluorescent, néon, ampoule à économie d'énergie - avec symbole
- Déchets toxiques (liste ci-contre), pneus, extincteurs, batteries, bouteilles de gaz
- Équipements sanitaires (lavabo, WC ...)













Calendrier de tri 2020

Une question? 01 34 86 65 49 contact@sieed.fr

La commune du Mesnil Saint Denis est adhérente du SIEED pour la gestion des déchets.



Secteur A Secteur B

Établissements scolaires



verre

textiles

Borne de tri Verre



Borne de tri

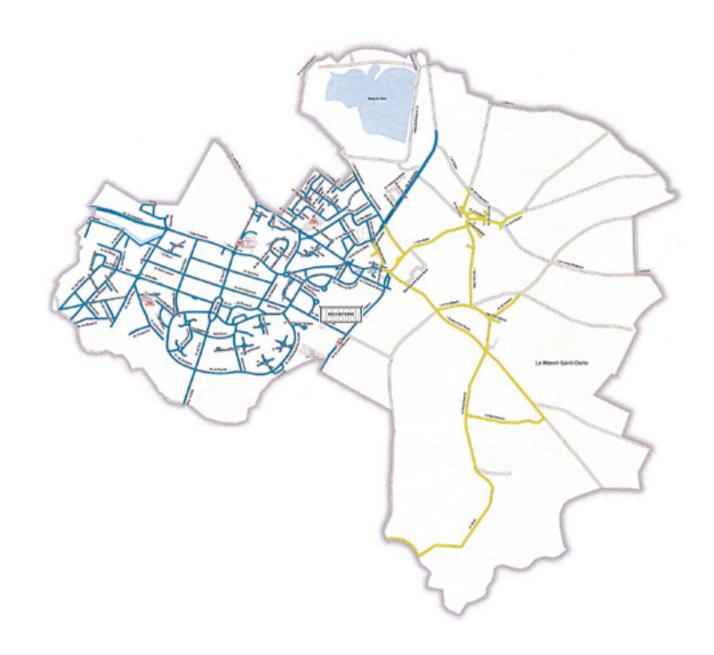
Textiles -

Dans le cadre du renouvellement des bornes de collecte de verre, certains sites seront modifiés début 2020. Par conséquent, merci de consulter le site de la commune pour connaître l'emplacement des bornes de collecte.

déchèterie

Déchèterie





ordures ménagères

Secteur A Secteur B

Secteur C



Établissements scolaires







Retrouvez le plan des secteurs sur le site de la commune : www.lemesnilsaintdenis.fr







